



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agence territoriale
Ariège-Aude-Pyrénées Orientales
Service Forêt - pôle foncier

9 rue du Lt Paul Delpech
BP 20085
09007 FOIX Cedex

Affaire suivie par : Mme Roux
Tél : 06.23.54.47.47
Courriel : isabelle.roux@onf.fr

A Carcassonne, le 13/07/2022

Agence Régionale de Santé,
Délégation Départementale de l'Aude
A l'attention de Mme GUILLEREZ,
14, rue du 4 septembre BP 48
11021 CARCASSONNE Cedex

Objet : régularisation administrative et instauration des périmètres de protection du captage de Merial.

Madame,

Nous avons bien reçu le dossier d'instruction relatif au captage cité en objet et vous en remercions.

Nous prenons acte :

- de l'instauration des deux périmètres de protection du captage de la source de Merial,
- des prescriptions de l'hydrogéologue, notamment celles concernant l'exploitation des bois environnants.

Après lecture attentive des documents, nous avons constaté qu'une partie des PPR se superposait à la forêt communale de Merial, relevant du Régime forestier.

- Le PPR situé à proximité du captage, s'étend sur la parcelle forestière n° 17 (parcelle cadastrale B203). Cette parcelle étant classée en « hors sylviculture », le PPR n'est que peu impactant dans sa gestion au quotidien.
- Le PPR « Ruisseau de Laval » situé plus au sud, borde la parcelle forestière 10 (parcelles cadastrales B391, B396 et B419), classée en « Hors sylviculture avec interventions ». Cette parcelle est susceptible de recevoir des interventions sylvicoles ponctuelles. Les bois exploités seront extraits de la parcelle par sa partie aval, puis stockés le long du chemin forestier sur la rive opposée au ruisseau, avant d'être emportés hors du massif. Les prescriptions de l'hydrogéologue seront respectées : les chemins seront parcourus par des actions d'entretien périodiques pour éviter toute intervention lourde susceptible de porter atteinte à la qualité des eaux du ruisseau limitrophe. De même, le fossé existant sera conservé en l'état et fera simplement l'objet d'opérations de curage régulières en vue du bon écoulement des eaux.

Je vous prie d'agréer, Madame, mes sincères salutations.

La Gestionnaire foncier

Isabelle ROUX

